

22 avr 2022 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 22 avril 2022

Approbation de la convention entre pharmaciens et organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé la nouvelle convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs.

Le 25 juin 2021, la Commission de conventions entre les pharmaciens et les organismes assureurs a conclu une nouvelle convention. Celle-ci a été conclue suite :

- au nombre d'avenants (41) à la convention du 20 décembre 1995
- à l'inclusion des pharmaciens hospitaliers
- au nombre d'engagements expirés dans l'actuelle convention
- à des modifications dans d'autres réglementations

La convention peut être publiée au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be